

## Sommaire

### Page 1 :

#### Editorial

✎ L'arbre qui cache la forêt

### Page 2 :

✎ Ce que fait la Ville pour protéger la biodiversité

### Pages 3 et 4 :

✎ Projet de pôle maraîcher biologique sur l'ancienne base aérienne 217 : *Les responsables vont devoir choisir entre le béton et le bio*

### Pages 5 et 6 :

✎ Brève  
✎ Natureparif, association francilienne née du Grenelle de l'Environnement répond aux questions de l'ADEMUB

### Page 7 :

✎ Brèves  
✎ Naissance d'une nouvelle association : la FPCEV  
✎ LE SITE INTERNET DE L'ADEMUB REPREND DES COULEURS !

### Page 8 :

✎ *Semaine d'information et d'action du 11 au 17 octobre : 2011 : l'Arbre au cœur de la Biodiversité* »

## ADEMUB

Association loi de 1901 déclarée le 14/04/1992 et agréée au titre de l'article L.121-8 du Code de l'urbanisme et de l'article L.141-1 du Code de l'environnement (arrêté préfectoral n° 2002-PREF.DCL/0366 du 19 novembre 2002)

## Editorial

### L'arbre qui cache la forêt

Après 2010, l'Année Internationale de la biodiversité, l'ONU vient de décréter 2011, **Année Internationale de la Forêt**. L'environnement est devenu une préoccupation majeure de l'organisation mondiale et les célébrations se succèdent comme autant de coups de semonce. Le thème de la forêt s'inscrit naturellement dans le cadre de notre deuxième année de campagne sur la biodiversité. Elle sera le sujet central de notre semaine de la biodiversité avec un double débat : la déforestation et l'arbre dans la ville.

En apparence la forêt française se porte bien : sa surface, qui a doublé depuis 1850, continue de progresser. Nous sommes le troisième pays européen pour la surface forestière après la Suède et la Finlande. La « filière bois », au sens très large, occupe 450.000 personnes. Cependant il faut aussi noter les limites de ce bilan : la plupart de nos forêts ne sont pas des forêts primaires mais des forêts cultivées de longue date dont la biodiversité a déjà été dégradée depuis longtemps.

Les trois quarts des forêts appartiennent à de nombreux propriétaires privés (3,5 millions), c'est un espace morcelé dont la gestion relève souvent de l'exploitation minière, donnant des écosystèmes pauvres et dont le schéma d'ensemble n'est pas toujours approprié pour constituer des continuités biologiques nécessaires à la circulation des espèces.

Quant au domaine public, la prise de conscience de l'utilité d'une meilleure mixité des essences est récente : elle est liée notamment aux tempêtes. Il en va de même de la prise en compte de la préservation de la biodiversité, lent processus de maturation, engagé avec le développement des parcs et réserves naturelles. Malheureusement, l'Office National des Forêts qui gère les forêts publiques subit en parallèle de fortes pressions à la productivité, avec une baisse drastique des effectifs, ce qui mine le moral de ses salariés.

Une fois encore, on le voit, les questions naturelles nous obligent à nous poser des questions proprement humaines.

Mais les forêts, ce sont aussi les lieux de nos loisirs au quotidien. Elles participent à notre cadre de vie et à notre qualité de vie. Aujourd'hui la randonnée est pratiquée, souvent en forêt, par 15 millions de français. Mais on y rencontre d'autres utilisateurs : les conflits d'usages se multiplient et l'activité la plus anodine peut aussi provoquer des nuisances, comme n'importe quelle activité humaine. L'opposition traditionnelle, vaguement caricaturale, entre le gentil promeneur et le méchant chasseur laisse place à une complexité difficile à gérer entre les usagers et les besoins de la biodiversité, mais aussi entre les hommes eux-mêmes.

Parallèlement, la question de la biodiversité en ville a pris de l'ampleur. **L'association régionale Natureparif** en assure une large promotion auprès des communes franciliennes. L'arbre, à la fois comme symbole de la biodiversité et comme « élément du décor » de notre paysage intime est une pièce maîtresse, pour autant qu'on prenne en considération la richesse du vivant qui peut s'y développer.

(suite de l'Edito en page 2)

## Ce que fait la Ville pour protéger la biodiversité

**Incontestablement, des efforts ont déjà été réalisés par la Ville pour protéger et développer la biodiversité à Brétigny. Mais des améliorations sont encore souhaitables...**

Située en lisière de la zone rurale et fortement menacée par l'urbanisation, notre commune dispose cependant de quelques atouts : une surface appréciable d'espaces verts, notamment boisés, une zone agricole qu'il faut maintenir à tout prix, une vallée de l'Orge à protéger... Un bémol cependant, la répartition inégale des espaces verts. L'Est de la commune, centre surtout, en est assez dépourvu, et la situation s'aggrave.

Voilà pour le quantitatif. Reste le qualitatif : la diversité végétale et animale dans ces espaces et la continuité biologique



(c'est-à-dire la liaison entre eux, garante de cette biodiversité), surtout dans la partie urbanisée, en centre ville.

L'une des premières mesures prises par la Ville a consisté à **appliquer intégralement la charte Phyt'eaux Cité** qui interdit à ses signataires l'usage des pesticides, notamment les herbicides. Reste à inciter fortement les jardiniers amateurs à en faire autant. Viennent ensuite la gestion et l'entretien différenciés des espaces verts (c'est-à-dire adaptés à chacun d'eux). Les 4 équipes de 3 agents que compte la commune peuvent suivre un cycle de formation (une fois par mois) sur ce thème.

Quelques projets : la pelouse de la Moinerie, autour de l'école Eugénie Cotton, va servir pour une première expérience avec panneaux d'information en bordure de site ; une prairie fleurie va être réalisée sur le talus de l'avenue des Marronniers en 2012. Par ailleurs, RFF aurait le projet, sur l'un des talus du remblai de la voie ferrée, près de la mairie, de planter des arbustes plus résistants à la sécheresse et exigeant moins d'entretien.

En matière de fleurissement, la politique de la Ville évolue, d'autant plus

que les critères d'attribution des fleurs par le jury vont vers une plus grande préoccupation de la biodiversité.

Un bureau d'études doit faire un projet de réaménagement du parc du château de la Fontaine, mais ce projet est pour le moment en panne à cause du différend opposant commune et département sur la rétrocession de la ferme attenante, en ruines. En attendant, nous avons demandé à la Ville de semer une prairie fleurie (essences locales) pour la partie Nord, peu fréquentée et très déboisée suite à la tempête de 1999.

Reste l'aménagement du **futur parc Clause** (vue d'architecte ci-contre) et de l'ensemble des espaces verts du nouveau quartier Clause-Bois Badeau. Un bureau d'études doit travailler sur un plan d'aménagement et l'ADEMUB sera associée à ce travail d'élaboration. Rien n'est encore précisé pour l'instant.

Pour nous, plusieurs mesures semblent souhaitables afin de sauvegarder la biodiversité à l'avenir :

- limiter strictement l'urbanisation que, malheureusement, les projets du Val d'Orge sur la reconversion des terrains de la base aérienne contribueraient à développer fortement,
- assurer la continuité biologique sur tout le territoire (centre surtout) en reliant les espaces de nature entre eux ; la Ville, n'ayant pas la maîtrise du foncier, estime ne pas pouvoir faire grand chose en ce domaine,
- accélérer la reconversion de l'agriculture locale à l'agrobiologie.

Enfin, à l'instar de ce que fait Le Plessis Pâté, nous avons demandé à Brétigny de s'inscrire dans la démarche de réalisation d'un inventaire de la biodiversité, ouverte maintenant aux villes de plus de 20.000 habitants. Nous avons demandé qu'à cette occasion soit fait un recensement des anciennes mares, qui doivent être restaurées et développées sur notre commune.

De même, nous avons demandé l'implantation de ruches à Brétigny, ceci étant, paraît-il, prévu dans le futur parc Clause.

(suite de l'Edito)

Trop souvent on condamne l'arbre à la destruction, par commodité. Et les arbres remarquables qui agrémentent notre quotidien et nous apportent un confort visuel, disparaissent parce que les collectivités publiques n'ont pas jugé utile de les protéger.

Au-delà de nos frontières, la situation des forêts est plus critique. Les raisons qui ont conduit à la destruction des forêts en Europe jusqu'au 19ème siècle agissent aujourd'hui à plein régime dans des régions exotiques : la fibre végétale qu'on utilise pour se chauffer, fabriquer des carburants, pour se meubler, pour construire, souvent au profit d'industries d'exportation, se cultive de plus en plus souvent en saccageant les forêts « primaires » et leur vie foisonnante.

Pourtant le rôle économique de ces forêts est important. Il est « invisible » dans nos statistiques, comme le sont souvent les « biens communs ». Moralité...

**« L'arbre du profit immédiat cache la forêt de nos intérêts communs »**



# Projet de pôle maraîcher biologique sur l'ancienne base aérienne 217

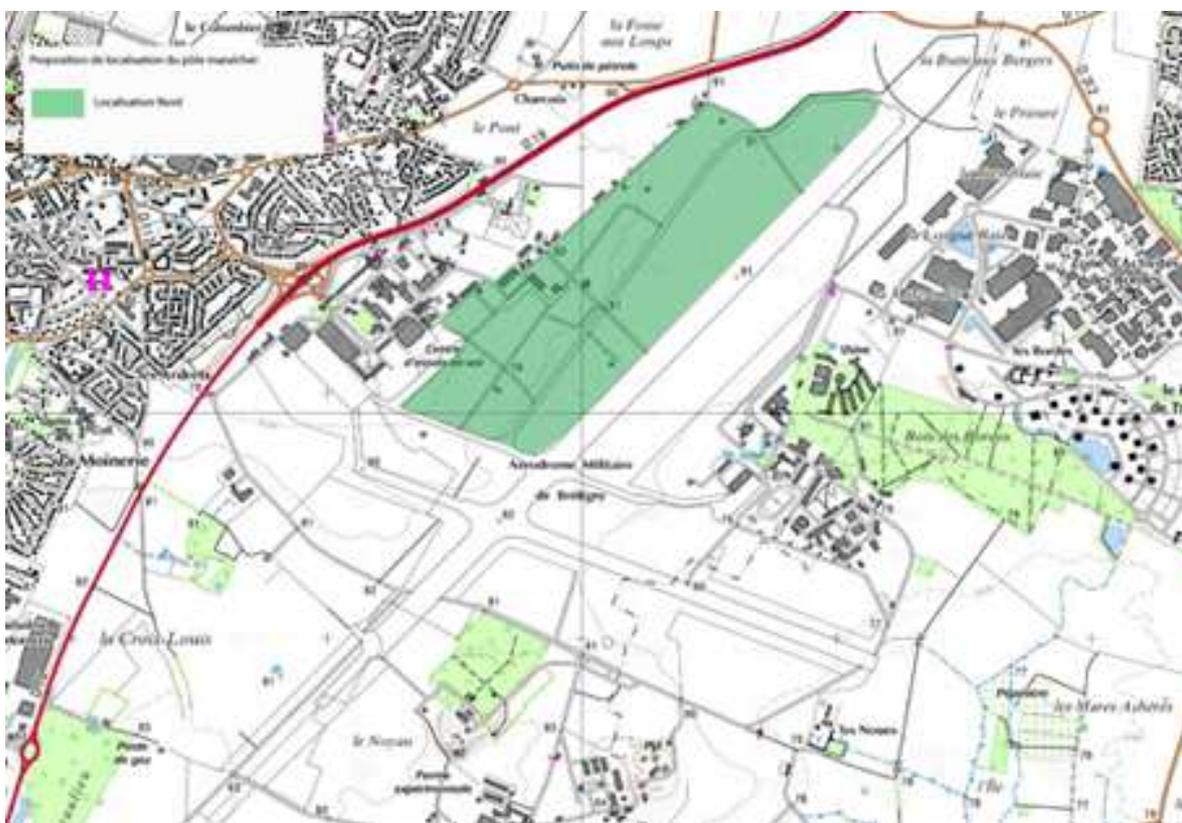
*Les responsables vont devoir choisir entre le béton et le bio*

**Rappel des faits.** Dans le cadre de la restructuration des sites de la Défense, les militaires quitteront le site de la base aérienne de Brétigny-Plessis-Pâté en 2012. Sur les 750 hectares de la base, 490 étaient loués à l'Institut National de la Recherche Agricole (INRA) et de ce fait, constituaient un important espace agricole.

Dans le cadre de la rétrocession de terrains aux communes dès 2012, il est prévu que Brétigny et le Plessis-Pâté récupèrent à elles deux 300 ha sur les 750, le reste étant, pour partie, vendu à l'INRA (250 ha), affecté à des activités de recherche ou conservé par l'Etat.

Ce sont bien sûr les 300 hectares rétrocédés aux communes qui font débat quant à leur utilisation future dont, plus précisément, les 140 ha qui étaient déjà cultivés et pourraient constituer à l'avenir, nous le souhaitons, un nouvel espace agricole cohérent.

C'est dans cet esprit que la Chambre d'agriculture et la Safer\*, soutenues par le Pôle ABIOSOL\*, ont demandé à profiter de cette opportunité pour établir sur le site UN PROJET DE LOTISSEMENT MARAÎCHER BIOLOGIQUE SUR UNE SURFACE D'UNE CENTAINE D'HECTARES. Un tel projet, vivement souhaité par la profession agricole et certaines collectivités territoriales - mais hélas, pas forcément les plus concernées ! - contribuerait à pérenniser l'agriculture sur la base aérienne de Brétigny-Plessis-Pâté.



La Profession Agricole propose de créer un lotissement maraîcher biologique sur 100 ha (bâtiments et voies d'accès compris). Ce pôle...

- accueillerait **16 exploitations agricoles biologiques de proximité** (maraîchage, arboriculture...) qui profiteraient des installations existantes (bâtiments, réseau d'électricité, clôtures, voies d'accès...),
- constituerait un point d'approvisionnement en **produits biologiques pour la population locale**,
- pourrait également assurer pour partie l'approvisionnement en produits

biologiques des lieux de **restauration collective**,

- participerait au maintien d'espaces ouverts et assurerait la **pérennisation de l'agriculture** dans un secteur fortement soumis à la pression urbaine,
- serait **créateur d'emplois** directs et indirects : 45 emplois à temps plein, 50 à 70 emplois saisonniers ou d'emplois à temps partiels,
- pourrait, le moment venu, accueillir d'autres aménagements utiles au développement de filières agricoles de

proximité (légumerie, cuisine centrale, machinisme agricole...)

**Sur 100 ha, le projet envisage la création de 16 exploitations** reprenant six différents types de production. Il est à noter que les parcelles de la base aérienne sont actuellement pour la plupart exploitées en agriculture conventionnelle. L'obtention de la certification Agriculture Biologique passera par une période de transition de trois ans pendant laquelle les productions devront être menées selon le cahier des charges de l'agriculture

biologique sans pouvoir être vendues comme telles.

Les 6 types de production proposés par le projet sont :

- maraîchage biologique en circuit court type vente sur point de distribution de proximité,
- maraîchage biologique en circuit court type « distribution de paniers »,
- maraîchage biologique de plein champ pour une production de légumes biologiques à destination notamment de la restauration collective,
- ferme de formation en maraîchage biologique (formation des maraîchers,)
- ferme cueillette biologique,
- élevage de volailles biologiques (poules pondeuses et poulets de chair).

**Ainsi, l'ensemble des projets présentés permettrait d'installer 16 exploitations soit au total 45 emplois à temps plein et entre 50 à 70 emplois saisonniers**

#### Localisation du pôle maraîcher

La configuration du site permet d'envisager au moins deux localisations possibles avec pour chacune d'elles des variantes pour l'allotissement des entreprises. Nous avons choisi de vous présenter une de ces possibilités : en page 3, la globalité du pôle, ci-dessous le détail de la répartition des entreprises.



#### La distribution des produits issus du pôle maraîcher

L'objectif est que les produits du pôle touchent le maximum de consommateurs. Ces derniers pourront acheter leurs produits :

- sur la cueillette créée au sein du lotissement,

- via un système de distribution de paniers,  
- par le biais d'une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) que les exploitants pourront créer  
Les productions pourront également être vendues à des consommateurs plus éloignés par le biais :

- de grossistes,
- de sociétés de restauration collective,
- des producteurs franciliens du Marché d'Intérêt National de Rungis qui peut accueillir les producteurs biologiques franciliens,
- de magasins de produits du terroir,
- de points de commercialisation de produits agricoles locaux de proximité,
- de la nouvelle plateforme Biocoop à Sainte-Geneviève-des-Bois, qui dessert les 42 magasins du quart Nord-est de la France approvisionnés auparavant par la plateforme de Rennes.

**Vous l'aurez sûrement compris, l'ADEMUB soutient pleinement ce beau projet de la Chambre d'agriculture**, porté par toute la profession agricole réunie, qui va dans le sens de la préservation du plateau agricole de Vert le Grand. L'avenir du plateau est en grande partie déterminé par les décisions qui seront prises quant au devenir du site de la Base, lequel constituait jusqu'à ce jour **le principal obstacle à l'avancée de l'urbanisation**

sur ce plateau agricole de qualité. Lever cet obstacle fragiliserait son avenir.

**Hélas, lors du dernier comité de site** (instance chargée d'étudier les reconversions de l'ancienne base aérienne, présidée par le préfet), **ce projet de lotissement d'une centaine d'hectares destiné à accueillir des producteurs maraîchers bio, pour lequel les organisations professionnelles**

**agricoles se sont mobilisées depuis des mois, passe à la trappe !**

M. Christophe HILLAIRET, président de la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France, présent lors de la réunion, n'a pas manqué de réagir devant ce revirement et a notamment déclaré : « A l'occasion de la reconversion de ce site qui est propriété de l'Etat, ce dernier va-t-il renier les engagements qu'il a pris dans le cadre du GRENELLE de l'ENVIRONNEMENT et de la récente loi de modernisation agricole, sans oublier la promesse du Président de la République de réduire de moitié d'ici 2020 la consommation de terres agricoles ? Il est temps de traduire en actes le discours public en faveur du développement d'une agriculture de proximité.../... »

Et surtout, il répond parfaitement aux attentes du PLAN BIO de l'Etat et de la Région et de tous ceux qui considèrent qu'une agriculture dynamique et diversifiée participe aussi à l'équilibre du territoire périurbain. Comment les élus régionaux et généraux ne le soutiendraient-ils pas puisqu'il correspond parfaitement à leurs attentes maintes fois exprimées dans ce domaine ?

Quant à la proposition des élus de la communauté d'agglomération du Val d'Orge de relocaliser le pôle maraîcher sur un autre site situé au nord ouest de la base (l'Orme Fourmi à Brétigny), elle est totalement inacceptable, car ce dernier est déjà exploité par des agriculteurs et n'est pas à vendre ! »

**Pour les associations, à commencer par l'ADEMUB, la reconversion de la base aérienne de Brétigny-Plessis-Pâté constitue une chance à ne pas laisser passer pour mettre en valeur l'agriculture de proximité.**

Nos fédérations régionale et nationale, Ile-de-France Environnement (IDFE) et France Nature Environnement (FNE) soutiennent le projet d'installation, sur les emprises de la base, d'exploitations d'agriculture biologique et d'activités dérivées, et demandent qu'il soit amplifié, compte tenu du retard constaté pour réaliser l'objectif régional de 6% de surface agricole utile consacré à l'agriculture biologique d'ici 2012. Elles défendent également le projet de physiopôle porté par l'INRA qui permettra de conserver 250 ha de terres arables.

NB : nous tenons à disposition de toute personne qui le demanderait, la totalité du projet de la Chambre d'Agriculture (fichier pdf)

## Notes explicatives de l'article précédent

\* **Safer** : « Société d'aménagement foncier et d'établissement rural » qui permet à tout porteur de projet viable et d'intérêt général - surtout agricole - de s'installer en milieu rural.

\* **le Pôle ABIOSOL** est constitué du Groupement des agriculteurs biologiques (GAB), du réseau des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) d'Ile-de-France et de Terre de liens.

## Brèves

### Un stade de rugby sur la base ?

L'Agglo du Val d'Orge, candidate à l'installation d'un grand stade national de rugby (82 000 places) sur les 200 hectares dévolus par l'Etat sur la commune du Plessis-Pâté, a lancé à grands frais une campagne de lobbying auprès de la Fédération française de rugby, promoteur du projet. Sur les 6 villes sélectionnées par la FFR, l'Essonne en compte 3 : Massy, Evry-Ris et Brétigny-Le Plessis-Pâté.

Les chances du Val d'Orge nous semblent réduites pour plusieurs raisons. D'abord son éloignement de Paris, puis l'absence d'un réseau de transports nécessaire à ce type d'équipement. En outre, un tel projet n'est pas neutre en termes d'urbanisation. Il s'accompagne de nombreux équipements (terrains d'entraînement et installations annexes, hôtels, restaurants, magasins...) constitutifs d'un milieu urbain. Cela, ajouté au projet de l'Agglo d'y installer un complexe de bureaux et de laboratoires de recherche, dont on ne sait rien pour l'instant, sauf à faire appel à de grands groupes internationaux, conduirait à une urbanisation excessive que nous refusons. Le plateau de Vert-le-Grand, y compris les 140 ha de terres en culture sur le nord de la base, doit conserver sa vocation à dominante agricole.

Pour les protagonistes de la reconversion de la base, tout doit être bouclé rapidement, puisque la signature du « contrat de redynamisation » par l'Etat et les collectivités bénéficiaires doit intervenir avant la fin de l'année. Or, la ville choisie pour l'implantation du grand stade ne sera pas désignée avant juin 2012. Les élus du Val d'Orge sont-ils prêts à attendre cette date et son hypothétique résultat ?

# Natureparif, association francilienne née du Grenelle de l'Environnement

répond aux questions de l'ADEMUB  
par la voix de sa directrice Stéphanie Lux

## Pouvez-vous expliquer à nos lecteurs ce qu'est Natureparif et quelles sont ses missions ?

Natureparif est une association née fin 2007, dans la foulée du Grenelle de l'Environnement, de la volonté de la région Île-de-France, soutenue par l'Etat, de se doter d'une structure régionale associant tous les acteurs étudiant, préservant ou ayant un impact sur la biodiversité. Elle est dotée d'une gouvernance organisée en 7 collèges : Etat, Région, collectivités locales, associations environnementales, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et syndicats et entreprises.

Cet Observatoire régional de la nature et de la biodiversité devait être à même de porter à la connaissance de tous les enjeux franciliens en matière de conservation / restauration de la nature, de produire des indicateurs d'état et de suivi de la biodiversité, d'identifier les bonnes pratiques existantes et de sensibiliser les différents acteurs, particuliers, associations, élus, entreprises et l'ensemble des administrations concernées à l'importance de la préservation de la biodiversité et aux meilleures façons de le faire.

## Quelles actions ont été entreprises par Natureparif ?

Notre première action a été de **recenser toutes les études, inventaires** et suivis réalisés sur le territoire francilien par l'ensemble des acteurs. Ce recensement a été effectué dans le cadre du SINP (Système d'information nature et paysage). Aujourd'hui, 1959 dispositifs sont décrits et accessibles en ligne sur le site internet de Natureparif (voir en fin d'article).

Les collectivités savent ainsi quelles études ont été réalisées sur leur territoire, sur quel sujet, quand et par qui. Les associations de protection de l'environnement disposent de ces mêmes informations et peuvent étayer leurs recours en prenant contact avec les structures ayant réalisé ces études.

Ce recensement nous a permis d'avoir une idée claire de l'état des connaissances et des acteurs à mobiliser par territoire, par grands groupes taxonomiques (1), et

d'entamer notre travail sur l'état de santé de la biodiversité en Ile-de-France, ce qui a permis de produire les **premiers indicateurs régionaux** (lien en fin d'article)

Nous mobilisons les experts pour qu'ils réalisent les **listes rouges régionales** permettant d'identifier le statut de menace qui pèse sur les espèces : les listes rouges régionales sur la flore et les oiseaux seront publiées en 2011.

La biodiversité étant un sujet neuf, nous mettons au point des **protocoles spécifiques permettant de suivre son état de santé**, qui puissent être déployés largement et mis en œuvre simplement, afin de disposer d'un maximum de données. La réalisation d'un protocole pour le suivi de l'impact des pesticides est en cours, un autre sera prochainement lancé pour les zones humides.

Nous travaillons également à **identifier les bonnes pratiques et organiser des rencontres** à destination de l'ensemble des acteurs franciliens. Ainsi, en 2011, trois rencontres ont eu lieu : « L'objectif zéro pesticide dans les espaces à contraintes », « Les espaces verts des bailleurs, une chance pour la nature en ville ? », « Les espèces envahissantes : question d'écologie ou de gestion ? ». Deux autres sont programmées : « Le pigeon et la Ville » (le 7 novembre à Clamart) et « Fiches et biodiversité » (le 29 novembre à Saint-Denis).

Nous réalisons une cartographie de la mise en œuvre de l'objectif « zéro pesticide » dans les communes, accessible en ligne : <http://www.natureparif.fr/fr/agir/acteurs-bio>.

Nous éditons des **guides de bonnes pratiques, comme le Guide de la gestion différenciée**, un « classique », réalisé avec l'ANVL (2). Nous sortirons un guide en octobre pour inciter les entreprises à intégrer la biodiversité dans leurs pratiques et, au premier trimestre 2012, un autre dédié à la construction. Nous éditons le **Passeport Biodiversité** qui valorise les structures franciliennes d'éducation, de découverte de la biodiversité, réédité à chaque Fête de la Nature.



Notre prochain colloque annuel, intitulé «Pour un meilleur partage des usages de la forêt», aura lieu les 3 et 4 octobre, à l'occasion de l'Année mondiale de la forêt. Il est ouvert à nos adhérents, il suffit de s'inscrire sur notre site internet. Nous réalisons également des expositions, à disposition de nos adhérents, et nous organisons des conférences chaque mois. La prochaine, sur Les Jardins Partagés, aura lieu le 15 septembre.

**La politique environnementale locale est marquée par la multiplicité des acteurs : région, départements, communautés, communes, Administrations. N'observe-t-on pas un problème de cohérence à ce niveau ?**

Les acteurs sont nombreux ; ceux qui œuvrent à la préservation de la biodiversité le sont moins ! Le rôle de Natureparif est bien de mettre en synergie les actions de tous, et nous ne rencontrons aucune difficulté. Dès lors que les personnes sont informées, elles se mobilisent dans le même sens. Je parle là de tous ceux qui sont convaincus de l'intérêt de préserver la nature. Pour tous ceux qui ne le sont pas, une autre de nos missions consiste précisément à aider ceux qui travaillent à la préservation de la biodiversité à les convaincre.

**Vos propositions en matière de gestion différenciée (3) sont-elles relayées dans les politiques locales ?**

La carte de l'objectif «zéro pesticide» permet de suivre la progression des bonnes pratiques, mais le succès de notre démarche montre que les élus, les services des espaces verts sont de plus en plus convaincus de la pertinence de mettre en œuvre la gestion différenciée. Il s'agit maintenant d'expliquer largement comment faire à la lumière des exemples de réussite en ce domaine.

**Sur quel point la défense de la biodiversité a-t-elle le plus progressé en IDF ?**

L'année mondiale de la biodiversité a été un succès en termes de communication. Pour les actions, les décisions sont en cours, notamment l'élaboration conjointe du SRCE (*Schéma régional de cohérence écologique*) par l'Etat et la Région avec une concertation de tous les acteurs. Par ailleurs, il faut saluer aussi le travail, le savoir-faire acquis par notre région en matière de restauration des milieux.

**Où en sont les inventaires de biodiversité ?**

C'est très variable : Le CBNBP (Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien), financé par la Région, réalise un excellent travail et toutes les communes d'Île-de-France ont fait l'objet d'au moins un passage... La flore francilienne est bien inventoriée même si ce travail doit être continu ! Côté oiseaux, le nombre d'observateurs bénévoles mobilisés par le Corif (Centre Ornithologique Ile-de-France), le MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle) et la LPO (ligue pour la Protection des Oiseaux) est important, et là aussi, c'est un groupe plutôt bien connu... La LPO et le Corif ont mis en ligne **un site permettant de déposer ses observations et de consulter celles des autres** (voir en fin d'article).

Les chiroptères (famille des Chauve-souris) sont bien inventoriés grâce au MNHN, et la SFO (Société française d'odonatologie) suit les odonates (famille des libellules). L'OPIE (Office pour les insectes et leur environnement) mène également un travail important. En revanche, les araignées notamment, manquent d'observateurs. Nous réfléchissons à former des naturalistes amateurs pour élargir le nombre des personnes à même d'identifier les espèces moins connues...

**Comment se passe la relation avec les élus locaux ? Leur regard a-t-il changé sur la biodiversité dans leur ville ?**

Le collège des collectivités locales est celui qui compte le plus d'adhérents. Sous la pression des associations, de leurs électeurs aussi, ils prennent conscience de l'importance du sujet.

**Notez-vous une différence d'approche sur les questions de biodiversité entre les élus ruraux et les élus en zone urbaine ?**

Principale différence : l'agriculture. Les pratiques conventionnelles sont dommageables à la biodiversité et faire évoluer ces pratiques dans un contexte de subventions européennes est compliqué.

**Quels sont vos principaux interlocuteurs ?**

Les associations naturalistes, les collectivités locales, les personnes en charge du Développement Durable dans les entreprises, les scientifiques sont nos interlocuteurs les plus proches. Nous devons convaincre les autres associations, les agriculteurs, les aménageurs de mieux nous connaître et collaborer avec nous.

C'est en les convainquant de changer leurs pratiques que nous pourrions progresser.

**Existe-t-il des associations comme la vôtre dans d'autres régions ?**

Il existe des observatoires régionaux, d'autres sont en projet. Mais, à ma connaissance, aucune structure n'a cette gouvernance qui nous rend unique !

**Le choix d'une représentation collégiale, est-ce une difficulté ?**

Bien au contraire ! C'est toute la richesse de Natureparif ! Elle permet de confronter la vision de ceux qui savent avec celle de ceux qui font et celle de ceux qui décident et financent ! Les débats sont parfois animés, mais c'est la preuve que nous avons encore beaucoup à inventer.

**Qu'en est-il de l'engagement des associations locales a vos côtés ?**

Le travail avec les associations naturalistes est... naturel. Nous devons progresser avec les autres, notamment en mettant à leur disposition davantage d'outils méthodologiques qui puissent leur être utiles au niveau local : expositions, guides ou encore recueils de bonnes pratiques.

**Quelles évolutions attendez-vous dans les prochaines années ?**

Pour la biodiversité, augmenter la surface des aires protégées, en conformité avec les objectifs affichés, que le SRCE soit respecté, que les pratiques des agriculteurs évoluent. Pour Natureparif, que nous remplissions nos missions et que nous ayons plus d'adhérents...

**1 - Un groupe taxonomique** est issu de la classification biologique en genres, familles, ordre etc.

**2 - ANVL** : Association des naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau

**3 - Gestion différenciée** : gestion appropriée à chaque type de milieu en fonction de divers impératifs comme la biodiversité, le confort des usagers, les paysages.

#### Les liens à connaître :

<http://www.natureparif.fr/fr/biodiversiteidf/47-observatoire/436-recensement-sinp>

<http://www.natureparif.fr/fr/biodiversiteidf/44-etat-connaissances/512-etat-de-sante-de-la-biodiversite-en-ile-de-france-les-indicateurs-oiseaux-chauves-souris-et-papillons>

**Et pour déposer ses observations et consulter celles des autres :**

<http://www.faune-iledefrance.org/>

## Brèves

### Grenelle 2, volet affichage publicitaire : le bras de fer

A l'heure où nous publions, une réunion interministérielle a lieu au sujet du nouveau texte de loi encadrant l'affichage publicitaire. Le lobby des annonceurs a œuvré pour dénaturer le projet initial du Grenelle, qui devait réduire les nuisances liées à l'affichage publicitaire.

Une loi, votée en juillet 2010, induit une aggravation de la pollution visuelle. Elle a scandalisé les associations anti-pub, comme Paysages de France dont l'Ademub est adhérente. Il s'agit maintenant de la rédaction du décret d'application de la loi. Les paragraphes écrits sous influence des afficheurs vont augmenter la taille ou le nombre des panneaux : de grandes bâches publicitaires, telles que celles que vous pouvez voir le long du périphérique, pourraient devenir légales dans de nombreux endroits ; on les imagine déjà sur les grandes infrastructures type... stade de rugby. La taille des panneaux autorisés dans les gares et aéroports augmenterait. Cela suite à la condamnation de l'afficheur JC Decaux pour des dispositifs publicitaires à Roissy : tombé sous le coup de la loi, l'afficheur la fait changer... Enfin, toutes les petites communes qui pour l'instant étaient épargnées par les panneaux 4x3 (sauf dérogation) pourront maintenant être équipées de ces belles verrues... si elles font partie d'agglomérations de plus de 20 000 habitants ! Bien des communes au sud de Brétigny sont concernées. On rappelle tout de même que le Grenelle était celui... de l'environnement.

Le ministère de l'écologie a des positions différentes de celui de l'économie sur ce sujet. Le texte paraîtra-t-il avant fin 2011 ? Ou après les présidentielles ?



Spectacle visible sur la RD19...

### Naissance d'une nouvelle association

L'Ademub a le plaisir d'annoncer la création de la **Fédération pour la Préservation du Cœur de l'Essonne Verte (FPCEV)**, publication au JO du 13 août 2011. Celle-ci a pour vocation de rassembler les associations, unions d'associations, collectivités publiques, entreprises, organismes publics et privés ayant la volonté de préserver le plateau de Vert-le-Grand de tous projets qui pourraient dénaturer ce territoire. A l'instar de ce qui a déjà été réalisé en Essonne avec le « Triangle Vert », la FPCEV a pour objectif de faire reconnaître le plateau de Vert-le-Grand comme territoire agricole protégé sous la dénomination « Cœur de l'Essonne Verte » (art. 2 des statuts).

L'une des toutes premières actions de la nouvelle Fédération va consister à œuvrer par tous moyens légaux à sa disposition à une reconversion équilibrée des terres « libérées » par la fermeture de la base aérienne de Brétigny. Plus particulièrement, elle apporte son soutien actif au projet de lotissement maraîcher biologique de 100 ha présenté par la chambre d'agriculture et la Safer (cf article pages 3 et 4). Une lettre a été adressée en ce sens au préfet de l'Essonne. Elle soutient également le projet de physiopole de l'INRA, qui regroupe une bonne partie de ses activités sur le site où elle était déjà présente depuis de nombreuses années.

### LE SITE INTERNET DE L'ADEMUB REPREND DES COULEURS !

Jusqu'à la rentrée de septembre 2010, c'est notre amie Jacqueline Bret qui gérait le site Internet de l'ADEMUB et le tenait à jour. Jacqueline est décédée en novembre 2010 et depuis, il faut bien le dire, notre site, un peu orphelin, était en sommeil.

Depuis quelques jours, le site Internet de l'ADEMUB revit et il est même mis à jour ! Quelques uns de nos adhérents dévoués ont suivi un stage d'informatique et ont repris la tâche là où notre amie Jacqueline l'avait laissée.

**Si vous voulez vous assurer par vous-mêmes que notre site Internet revit,**

**Si vous voulez tout savoir sur l'ADEMUB**, son histoire, ses objectifs, ses actions, connaître ses statuts et les membres de son CA et peut-être remplir un Bulletin d'adhésion,

**Si vous voulez vous informer sur les dossiers en cours** (Valvert, la Base aérienne, le SDRIF, etc.),

Visitez-le et tapez  
[www.ademub.asso.fr](http://www.ademub.asso.fr)

### BULLETIN D'ADHÉSION POUR 2011

#### 3 tarifs de cotisation annuelle :

Simple **15 Euros** - couple **22 Euros** - petits budgets : étudiants, personnes en difficulté, **8 Euros (un reçu sera envoyé pour permettre la déduction fiscale accordée aux associations de défense de l'environnement)**

**ADEMUB - Président : Dominique Deboise - Siège : 96 rue du Docteur Babin - 91220 Brétigny-sur-Orge**

**Trésorier : Hubert ANQUETIN, 30 rue de l'Orge - 91220 Brétigny-sur-Orge**

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Courriel :** ..... **Tél :** .....

J'adhère (ou renouvelle mon adhésion) à l'ADEMUB pour 2011. Ci-joint ma cotisation de ..... Euros

**(le chèque à l'ordre de l'ADEMUB doit être envoyé à Hubert ANQUETIN, trésorier).**

# *Semaine d'information et d'action du 11 au 17 octobre 2011*

## **« 2011 : l'Arbre au cœur de la Biodiversité »**

L'ONU a déclaré que l'année 2011 serait l'Année Internationale de la Forêt.  
C'est pourquoi l'ADEMUB engage une campagne de sensibilisation avec les  
manifestations suivantes à Brétigny-sur-Orge :

### ■ Du lundi 3 au vendredi 14 octobre, espace Nelson Mandela

#### **Exposition permanente « Zéro Pesticide »**

*Cette exposition tous publics est particulièrement adaptée pour les jeunes.*

### ■ Jeudi 13 octobre à 20h30 à « Ciné 220 »

#### **Le film « La Forêt Interdite » de Kevin Matthews**

*Au Nouveau-Brunswick(Canada), une poignée de multinationales régissent la coupe de millions d'hectares de terres publiques. Ce documentaire suit deux hommes ayant en commun leur détermination à sauver la forêt canadienne des ravages de la « coupe à blanc ».*

#### **Film suivi d'un débat sur les thèmes de « L'arbre dans la ville » et de la déforestation.**

*Avec la participation de Jonathan Flandin de Natureparif, spécialiste de la Gestion différenciée et d'un membre du WWF sur la déforestation dans le monde.*

### ■ Samedi 15 octobre, en matinée

*Rendez-vous à 10 heures au grand parking du plan d'eau*

#### **Excursion Pédestre : Repérage des arbres remarquables de la Vallée de l'Orge**

*avec un expert du SIVOA (Syndicat de la Vallée de l'Orge).  
Réservez votre matinée pour ce moment de détente et de découverte !*

### ■ Dimanche 16 octobre, en matinée, au marché de Brétigny

#### **Exposition et dialogue avec les habitants**

---

Pour toute information, consulter le site [www.ademub.asso.fr](http://www.ademub.asso.fr) ou téléphoner  
au 09 51 07 49 41 ou au 01 60 84 19 10

---